



**SYNDICAT  
DEPARTEMENTAL  
D'ELECTRICITE DE  
HAUTE GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE  
SEANCE DU 08 JUI 2015**

**N° d'ordre de la délibération : 4  
N° de feuillet : 1**

Date de la convocation : 11 Mai 2015  
Nombre de membres : 150  
En exercice : 150  
Présents : 92  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

**RECUEIL  
15.05.15  
PREMIERE**

Le 08 juin 2015 à 14 heures 00  
Les Membres du Comité du Syndicat,  
également convoqués,  
se sont réunis au Centre HERMES à Eaunes  
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD.

**Coefficient multiplicateur de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité**

**PRESENTS**

M. Jean-Luc ABADIE	M. Arnaud DE LAPASSE	M. Robert GRILLOU	M. Patrice RIVAL
M. Dominique AGOSTI	M. Guillaume DEBEAURAIN	M. Robert GRIMAUD	M. Henri RUFAU
M. Alain AKA	M. Serge DEJEAN	M. Claude GUALANDRIS	M. Alain RUMEBE
M. François AUMONIER	M. Daniel DEL COL	M. Pierre IZARD	M. Bernard SABOULARD
Mme Isabelle BANACHE	M. Cyril DESOR	M. François JACQUES	M. Claude SARRALIE
M. Fabrice BAUDEAU	M. Francis DESPLAS	M. Jean-François LACHEZE	M. David SAUTREAU
M. Gil BEZERRA	Mme Anne DUCASSE	M. Jean-Claude LANDET	M. Karel SCHWARZER
M. Denis BEZIAT	M. Alain DUCOMTE	M. Alain LARGE	M. Jean-Louis SEGUELA
M. Adrien BONNEMAISON	M. Francis EARD	M. Alain LEZAT	M. Jean-François SOTO
M. Didier BOTTAREL	M. André ESPARBES	M. Pierre MARIN	M. Serge SOULET
M. Pierre-Louis BOUE	M. Patrick EYNARD	M. Bernard MARIUZZO	M. Roger STRAMARE
M. Michel BOUSQUET	M. Jean FARENC	M. Francis MARTY	Mme Annie SUD
M. Philippe BRACHET	M. Raymond FERRES	M. Alain MONFRAIX	M. Jean-Claude TERRENG
M. Michel BROCAS	Mme Anne-Marie FEVRIER	M. Gérard MONTAUT	M. Fabien TOFFOLO
M. Elain CANEZIN	M. Patrick FEVRIER-MUZARD	M. Robert MORANDIN	M. Marc TONELLI
M. Robert CASSAGNE	M. Jean-Claude FORTIER	M. Pascal PAQUELET	M. Francis TUYARET
M. Max CAZARRE	M. Michel FRANCES	M. Frédéric PASTIAN	Mme Marielle VARGAS
M. Patrick CHARTIER	M. Pierre GAGLIONE	M. Bernard PELLEFIGUE	M. Marc VATIN
M. Roland CLEMENCON	M. Alain GARDELLE	Mme Annie PEREZ	M. Bruno VERMERSCH
M. Martin COMAS	M. Jean-Claude GASC	M. Patrick PETIT	M. André VICENS
M. Philippe COSTES	M. Bernard GENSSLER	M. Jean PEYRE	M. Claude VILESPY
M. Maurice CROUZIL	Mme Janine GIBERT	M. Jean-Luc PITIOT	M. Raymond VILLENEUVE
M. Guy DARNAUD	M. Patrick GRANVILLAIN	M. Raoul RASPEAU	M. Pierre VIVANT

**ABSENTS**

Mme Andrée ARSEGUET	M. José CASTELL	M. Yves GERAUD	M. Christian PHILIZOT
M. Jean-Claude ARSEGUET	M. Claude CHABOY	M. Olivier GINESTE	M. Jacques POURRINET
M. Patrice AUGE	M. Jean-Pierre COMET	M. Maurice GRENIER	M. Jean ROMANELLO
M. Philippe BARBASTE	M. Thierry CORBARIEU	M. Christian LAGENTE	Mme Nadine ROUGE
M. Pierre BARBIER	M. Jean-Marc CREMOUX	M. Christian LASSERRE	Mme Christine ROUSSEL
M. Robert BARBREAU	M. Manuel DA SILVA FREITAS	M. Philippe LATRE	M. Philippe ROUSSEL
M. René BAUDOUIN	M. Philippe DETRE	M. Gérard LAVERGNE	M. Daniel SABATHE
M. Michel BELIS	M. Jean-Pierre DUCLOS	M. Jean-Claude LOUPIAC	M. Jean-Luc SALIERES
M. Christian BERGON	Mme Claudette FAGET	M. Marc MENGAUD	M. Bertrand SARRAU
M. Michel BOIAGO	Mme Claudia FAIVRE	M. Noël MESPLES	M. Didier TEIXEIRA
M. Patrick BOUBE	M. Michel FITTE	M. Grigori MICHEL	M. Joseph TOFFOLON
M. Jean-Marc BRUNON	M. Christian FONTA	M. Gilles MONTARIOLO	M. Amédée VELA
Mme Kerstin BYSTRICKY	M. Jean-Luc FOURMENT	M. Nicolas MOREAU	M. Jean-Marie VITRAC
M. Pierre CAPARROS	M. Alain FREZIERES	M. Raymond NOMDEDEU	
M. Alain CASTEL	M. Romain GANS	M. Louis PALOSSE	

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE  
SEANCE DU 08 JUIN 2015  
N° d'ordre de la délibération : 4  
N° de feuillet : 2**

**REU  
16.06.15**

**Coefficient multiplicateur de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité**

Monsieur le Président expose les dispositions des articles L. 2333-2 à 5, L. 3333-2 à 3-3 et L. 5212-24 à 26 du code général des collectivités territoriales, autorisant le comité syndical à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Vu l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité ;

Vu les articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 3333-2 à L. 3333-3-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 5212-24 à L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 37 de la loi de finance rectificative pour 2014 du 29 décembre 2014 (N°2014-1655) qui modifie les dispositions codifiées aux articles L. 2333-2 à 5, L. 3333-2 à 3-3 et L. 5212-24 à 26 du code général des collectivités territoriales, simplifiant notamment les règles des coefficients multiplicateurs pour les fournisseurs chargés du versement de ces taxes ;

Vu le coefficient multiplicateur en vigueur au SDEHG en 2015 de 8,44 ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention, décide :

- de fixer le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8,50 à partir de 2016 ;
- d'appliquer ce coefficient aux consommations d'électricité réalisées sur le territoire de la Haute-Garonne à l'exception des communes de Toulouse, Revel et Cazères ;
- de charger Monsieur le Président de notifier cette décision aux services fiscaux et aux fournisseurs d'énergie concernés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme



Le Président

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

16 JUIN 2015